

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Déclaration au commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	ÉRIC CAIRE
Circonscription :	LA PELTRIE

DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
Restaurant Tuscanos	Mai à juillet 2012
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Repas offerts au député.	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Un restaurateur de la circonscription assume occasionnellement l'addition lors de la visite du député.	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Éric Caire	Date de la déclaration 2012-07-16
---	---